



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-212901615-20241216-DCM2024_5_4-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir GOURVES Muriel à BERTHOLOM Cyril

EXCUSEES : CARLIER Morgane, LE BOSSER Olivia

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 11 DECEMBRE 2024

DCM N°2024-5-4

Objet : Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2025

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

M. Christian RIVIERE, 1^{er} adjoint, adjoint aux Finances et rapporteur, expose que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette ainsi que les Restes A Réaliser.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses d'investissement comme suit :

Chap/Art	Libellés	Budget 2024	Ouverture crédits avt vote BP 2025
	INVESTISSEMENT	4 492 631.13 €	455 865.00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 562.50 €	3 650.00 €
202	Frais d'études documents urba	12 000.00 €	3 000.00 €
2031	Frais d'études	2 625.00 €	650.00 €
2033	Frais d'insertion	500.00 €	0.00 €
2051	Concessions informatiques	437.50 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	409 142.31 €	101 965.00 €
2121	Plantations arbres	2 000.00 €	500.00 €
21311	Bâtiments administratifs	38 750.00 €	9 500.00 €
21312	Bâtiments scolaires	7 500.00 €	1 875.00 €
21314	Bâtiments sportifs	10 000.00 €	2 500.00 €
21318	Autres bâtiments publics	190 000.00 €	47 500.00 €
2152	Installations de voirie	15 000.00 €	3 750.00 €
215731	Matériel roulant Voirie	11 875.00 €	2 900.00 €
2181	Installations Générales	31 689.05 €	7 900.00 €
21828	Matériel de transport	4 375.00 €	1 090.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	5 000.00 €	1 250.00 €
21838	Autre matériel informatique	5 000.00 €	1 250.00 €
21841	Matériel Mobilier scolaire	5 000.00 €	1 250.00 €
21848	Autre matériel mobilier	20 000.00 €	5 000.00 €
2188	Autres immo	62 953.26 €	15 700.00 €
23	Immobilisations en cours	4 067 926.32 €	350 250.00 €
2312	Aménagement terrains	65 000.00 €	16 250.00 €
2313	Constructions	3 265 975.81 €	150 000.00 €
2315	Installations, matériel, outillage	506 950.51 €	126 500.00 €
2318	Autres immobilisations corporelles	30 000.00 €	7 500.00 €
238	Avances	200 000.00 €	50 000.00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.**

Délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

